



## Fin de cdd et prime de précarité

Par **lélé85**, le **13/06/2012** à **16:06**

Bonjour,  
J'aimerais savoir quelle est le délai pour que l'employeur verse la prime de précarité?  
J'ai reçu mon salaire de mai (le 10 juin).

Par **pat76**, le **13/06/2012** à **18:22**

Bonjour

Vous avez terminé votre CDD?

Par **lélé85**, le **13/06/2012** à **21:55**

Oui mon CDD s'est terminée le 1er juin (la personne que je remplaçait depuis le 1er juillet 2010, a repris le travail le 4 juin).

Peut-être sont-ils en retard car j'ai eu, depuis février 2012, un trop perçu de salaire (environ 754€) ?

Je n'ai pas pris de congés payés durant mon contrat.

Par **pat76**, le **14/06/2012** à **14:23**

Bonjour

Vous demandez par lettre recommandée avec avis de réception à votre ex-employeur le paiement de la prime de précarité qui aurait dû vous être versée avec votre dernier salaire.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous engagerez une procédure en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.

Vous n'avez pris aucun congé payé depuis 2010?

Si c'est le cas, ce n'est pas normal.

Par **lélé85**, le **14/06/2012** à **14:39**

OUPSSS erreur de ma part.

Mon remplacement pour cette personne a commencé le 1er juillet 2011 et non 2010.

Par contre je prend votre conseil par rapport à ma prime de précarité.

Merci je vous donnerais des nouvelles.